

Questions au Feuilleton

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

Réponse du Conseil des ports nationaux:

Clark Drummie; re Brunswick Petroleum Transport;	\$ 266.00
Mockler, Allen and Dixon, jadis Hoyt, Mockler, Allen and Dixon; re Peter Kiewit Sons Co. Ltd., Maritime Testing Ltd. et Jos. A. Likely Limited;	\$ 135,950.57
Teed and Teed; re Furcan Marine and Empire Stevedoring Co. Ltd.;	\$ 1,874.20
Gilbert McGloan; re Vessel Astra; et	\$ 635.94
Purnell & Brien; re Salt Sales Co.	\$ 4,815.21

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES À M. BILL BISSETT PAR LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Question n° 4420—**M. Ellis:**

1. Le Conseil des arts du Canada a-t-il accordé des subventions à M. Bill Bissett et, le cas échéant, lesquelles?
2. Quels étaient le montant et l'objet de chaque subvention?
3. A-t-on publié des publications ou d'autres documents et, le cas échéant et dans chaque cas, quel en était le tirage?

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants:

1. Oui. Bourses pour la réalisation de projets de création.

2. 1981-82	Bourse de courte durée	\$3,400	3 mois—pour écrire des poèmes
1979-80	Bourse «A»	17,000	12 mois—pour écrire des poèmes
1979	Bourse de courte durée	2,300	3 mois—pour écrire des poèmes
1977-78	Bourse de voyage	934	Pour se rendre à l'invitation du Glasgow Sound Poetry Festival
1977-78	Bourse de courte durée	2,050	3 mois—pour écrire des poèmes
1976-77	Bourse de courte durée	2,140	3 mois—pour écrire des poèmes
1975-76	Bourse «A»	10,000	12 mois—pour écrire des poèmes
1974	Bourse de courte durée	1,350	3 mois—pour écrire des poèmes
1972-73	Bourse «B»	4,000	12 mois—pour écrire des poèmes
1971	Bourse de courte durée	750	3 mois—pour écrire des poèmes
1970	Bourse de courte durée	750	3 mois—pour écrire des poèmes
1969-70	Renouvellement bourse «B»	3,500	12 mois—pour écrire des poèmes
1968-69	Renouvellement bourse «B»	3,500	12 mois—pour écrire des poèmes
1967-68	Bourse «B»	2,500	12 mois—pour écrire des poèmes

3. Dans ses rapports au Conseil des Arts sur l'utilisation de ses bourses, M. Bissett a indiqué qu'il avait écrit les livres suivants. Le Conseil des Arts ignore le tirage de ces publications. *Beyond Even Faithful Legends* (publié par Talonbooks); *Northern Birds in Color* (publié par Talonbooks); *Sa and the Monkey* (publié par Talonbooks); *Soul Arrow* (publié par blewointment press); *The First Snow* (publié par blewointment press); *Nobody Owns the Earth* (publié par House of Anansi); *Poems for Yoshi* (publié par blewointment press); *Sailor* (publié par Talonbooks); *The Windup Tongue* (publié par blewointment press); *Plutonium Missing* (publié par Intermedia); *Lebanon Voices* (publié par Weed/Flower Press); *Killer Whale* (publié par Talonbooks); *Awake in the Red Desert* (publié par Talonbooks); *Gossamer Bed Pan* (publié par blewointment press); *Planet Wheel* (publié par Bob Cobbing, Angleterre).

2. Le processus de changement de l'exploitant, lequel a été sélectionné par voie d'adjudication, s'est échelonné du 21 juin au 14 juillet 1982. Le but de cette adjudication était de limiter les coûts tout en veillant à ce que les services offerts répondent aux exigences du gouvernement fédéral.

3. L'exploitant doit s'assurer que des téléphonistes parfaitement bilingues opèrent les standards du gouvernement, conformément aux objectifs établis en ce qui concerne le service devant être offert de 8 heures à 17 heures sauf lors des congés statutaires fédéraux.

4. Il y a cinq standards téléphoniques en service. L'exploitant doit maintenir en tout temps un service téléphonique permettant de répondre dans les 20 secondes à 90 p. 100 des appels. Il s'agit là de l'objectif de service établi.

LE CADEAU REMIS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA AU PRINCE ET À LA PRINCESSE DE GALLES

Question n° 4409—**M. Crosby:**

1. Le gouvernement ou un de ses représentants a-t-il acheté une sculpture en porcelaine appelée *Sacajawea*, créée par Cybis Studio de Trenton (New Jersey) et, le cas échéant, a) de qui, b) à quel prix?

2. La sculpture a-t-elle été remise au prince et à la princesse de Galles en guise de cadeau officiel du Canada pour commémorer la naissance de leur enfant?

3. Quel rapport y a-t-il entre la sculpture et le Canada ou tout endroit ou toute personne au Canada?

4. Le gouvernement a-t-il remis un cadeau qui a un lien réel avec le Canada et qui avantage des artistes ou artisans canadiens, ainsi que l'industrie canadienne des arts et de l'artisanat et sinon, pourquoi?

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): 1. Non.

2. Non.

3. La sculpture en question a été donnée à Leurs Altesses royales le prince et la princesse de Galles par la Province du Manitoba, à l'occasion de la naissance de leur fils.

4. Le gouvernement du Canada n'a pas remis de cadeau officiel au nom du peuple canadien à l'occasion de la naissance du fils du prince et de la princesse de Galles, comme le veut la coutume canadienne selon laquelle aucun cadeau officiel n'est présenté au nom du peuple canadien lors d'événements similaires.

LES POURSUITES IMPLIQUANT LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Question n° 4412—**M. Crouse:**

1. Au cours des trois dernières années, le Conseil des ports nationaux a-t-il été impliqué dans des poursuites au sujet de ses opérations en Nouvelle-Écosse et, le cas échéant, quel est le nom des parties en litige?

2. Le Conseil a-t-il retenu les services d'avocats du secteur privé et, le cas échéant, quels sont leur nom et le montant versé à ce jour?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux répond comme suit:

1. Oui. a) Halterm Limited; b) George E. Richards.

2. Pour le représenter dans ces causes, le Conseil n'a pas engagé d'autres avocats que ceux du ministère de la Justice.

Question n° 4418—**M. Howie:**

Au sujet de la réponse à la question n° 4342, quel est le nom des avocats du Nouveau-Brunswick à qui le Conseil des ports nationaux a versé \$143,541.92 en honoraires au cours des trois dernières années et combien a-t-on versé à chacun?